

Montrouge, le 7 décembre 2022 - N° 168/H030

Bilan 2022 du Conseil national de l'information statistique (Cnis)

En 2022, avec le recul de la crise sanitaire, le retour à des réunions en présentiel a été possible, certaines bénéficiant du régime hybride, d'autres restant en distanciel, à la discrétion du président de commission. Toutes les réunions ont pu se tenir conformément au calendrier préétabli et dans de bonnes conditions de préparation. La fréquentation des commissions semble cette année peu liée au mode de la réunion.

Les programmes de travail ont en particulier pu être présentés comme d'habitude par les rapporteurs lors des commissions de printemps. Les travaux des commissions se sont concentrés sur des sujets structurels, conformément aux avis inscrits dans le moyen terme en cours, mais aussi sur des besoins émergents. Une rencontre sur les appariements de données individuelles a eu lieu le 28 janvier à Bercy et en vidéoconférence, compte tenu de la situation sanitaire. Le colloque sur Panels et cohortes, deux fois reporté, a pu se tenir en présentiel en mai.

L'activité des groupes de travail a été soutenue en 2022, avec quatre groupes actifs, respectivement sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture, l'observation et la mesure des discriminations, le groupe de concertation sur le projet de répertoire d'individus et de logements (Résil) qui fait suite à la rencontre sur les appariements, et la concertation sur la révision de la nomenclature d'activités française (NAF), au niveau le plus détaillé.

Outre la diffusion des comptes rendus de toutes ses instances, des travaux et rapports de groupes de travail et l'information régulière des publics du Cnis par une lettre d'actualité électronique, le Cnis a mis en ligne en 2022 quatre publications de la collection « Chroniques » présentant différents travaux sous une forme synthétique, à des fins de vulgarisation.

Enfin, une mention spéciale pour le lancement cet automne de la réflexion sur le prochain moyen terme (2024-2028) du Cnis, dont les différentes étapes vont se dérouler tout au long de l'année 2023 et aboutir à une présentation des avis en assemblée plénière au début de 2024.

Ce bilan 2022 s'articule en deux parties : il présente d'abord une synthèse des principaux axes transversaux de travail du Cnis pendant cette année, en cohérence avec les orientations définies en début 2022. Il passe ensuite en revue quatre domaines qui reprennent, en les regroupant, les échanges des commissions du Cnis et des groupes de travail en 2022, à savoir :

Le domaine social ;

Le domaine économique et financier ;

Le développement durable ;

Les territoires.

I. Principaux axes de travail du Cnis

① Augmenter la visibilité des statistiques construites sur des données administratives et des appariements

Le Cnis constate depuis plusieurs années la forte croissance, de la part des producteurs statistiques, du recours aux appariements de données individuelles issues de la gestion administrative pour établir des statistiques publiques plus riches et plus détaillées. Conscient des risques associés au traitement de nombreuses données personnelles sur les individus et du renforcement nécessaire de la transparence sur ces opérations à grande échelle, il a organisé avec l'Insee une **rencontre sur les pratiques et projets de la statistique publique en matière d'appariements**. Après des interventions qui ont illustré les enjeux pour les politiques publiques de disposer de données multithématiques, et des présentations de projets de code statistique non signifiant (CSNS) et de répertoires statistiques d'individus et de logements (Résil), les échanges ont abordé successivement les usages et les pratiques, notamment étrangères, puis la dimension éthique sur les modalités d'information du public et de concertation. La journée a favorisé l'expression d'interrogations, voire d'appréhensions sur les usages de tels appariements, montrant que des efforts restent à faire pour augmenter la transparence sur ces opérations.

Un groupe de concertation sur le projet Résil s'en est suivi, qui s'est réuni d'avril à septembre 2022 sous la présidence de Jean-Marie Delarue, avec des spécialistes des libertés publiques, de sécurité des données, des juristes, sociologues, journalistes pour examiner le projet sous ces différents aspects, discuter des choix opérés par l'Insee, maître d'ouvrage, concernant les données mobilisées et réfléchir à des modalités de concertation avec un large public pendant la réalisation du projet et par la suite. Les recommandations du rapport diffusé en novembre 2022 s'adressent tant à l'Insee qu'au Cnis, afin d'assurer la transparence et mettre en œuvre une large concertation.

S'agissant des données longitudinales pour étudier les parcours, les flux d'entrée et de sortie dans des dispositifs ou des catégories, le recours aux données administratives est central et le Cnis a tenu en mai un **colloque sur panels et cohortes**, initialement prévu en 2020 et reporté du fait de la situation sanitaire. Un état des lieux complet a été dressé, depuis les débuts de l'échantillon démographique permanent (EDP) jusqu'aux grandes cohortes en santé et, dans le droit fil des recommandations de l'IGAS, des échanges entre statisticiens et épidémiologistes ont évoqué l'intérêt de mener des opérations coordonnées.

Depuis l'an dernier, le Cnis demande aux producteurs d'indiquer les appariements de données qu'ils envisagent ou réalisent en utilisant le code statistique non signifiant (CSNS). La réflexion est en cours sur la meilleure manière de rendre compte de ces opérations et des sources de données ainsi créées sur le site du Cnis, à côté des autres

types de sources (enquêtes de la statistique publique et fichiers issus des données de gestion). Les évolutions devront en tout état de cause attendre la fin des travaux engagés par le SSP pour constituer un catalogue global des sources administratives qu'il utilise et pour harmoniser l'information correspondante.

② Développer l'observation et la mesure statistique des discriminations

Partant de la réflexion du moyen terme en cours, qui souhaite « la construction d'un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes et discriminations », le Cnis a répondu favorablement à la demande de la Défenseure des droits en constituant un **groupe de travail chargé d'indiquer comment appréhender statistiquement les formes de discriminations** les plus susceptibles de menacer la cohésion sociale. Présidé par Michel Villac, président du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, et avec l'appui direct de l'Insee, de l'Ined et du Défenseur des droits, le groupe a d'abord réalisé un état des lieux des sources et méthodes utilisées pour rendre compte de ces phénomènes dans des secteurs aussi divers que le marché du travail (recrutement, carrière), l'accès au logement ou au crédit, l'école, les situations de handicap, etc. Il a en parallèle mené un recueil large des besoins sur lequel il s'appuiera pour identifier les manques et indiquer dans quelles directions faire porter les efforts en priorité. Il doit rendre son rapport en 2023.

③ L'accès à des données privées d'intérêt général : l'exemple du GT sur le suivi des pratiques agricoles

Le Cnis encourage depuis plusieurs années l'accès aux bases de données détenues par des personnes morales publiques ou privées pour produire des statistiques d'intérêt général, en complément des statistiques traditionnellement obtenues par voie d'enquêtes. Les travaux du Cnis se sont penchés récemment sur le suivi des pratiques agricoles et l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) en particulier.

La commission Entreprises et stratégie de marché a fait cet automne le point sur la question. Le contexte est celui d'un durcissement de la réglementation européenne, ce qui aura des conséquences importantes sur le dispositif statistique de suivi des pratiques agricoles. Ainsi, un nouveau cadre réglementaire, le SAIO (*Statistics on Agricultural Input and Output*), en cours d'approbation, demande aux Etats membres une transmission d'informations plus fines et plus fréquentes sur les pratiques et les productions des exploitations agricoles afin de suivre la réalisation du Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie « De la ferme à la fourchette ». Un autre règlement en projet, SUR (*Sustainable Use of Pesticides Regulation*), vise à réduire l'utilisation des PPP et les risques sanitaires qui y sont liés et à améliorer le rapportage de leurs ventes. Ce nouveau cadre réglementaire nécessite de mettre en place un dispositif d'observation et de mesure compatible avec les remontées annuelles de l'utilisation des PPP pour

des échelles territoriales plus fines, ce que le dispositif actuel des enquêtes sur les pratiques culturelles, réalisées tous les cinq ans, ne peut pas faire.

Le Cnis a mis en place dès 2021 un **groupe de travail sur l'usage des PPP dans l'agriculture**, qui s'appuie sur le projet PROPHYL, piloté par le SSM Agriculture, dont l'enjeu est de concevoir un outil de recueil de données *via* les logiciels de gestion parcellaire que les agriculteurs utilisent, articulé avec le projet de registre centralisé d'enregistrements d'utilisation des PPP porté par les règlements européens. **La mobilisation de ces données logicielles pourrait être une alternative à la collecte par questionnaire, dans le cadre de l'article 3 bis de la loi de 1951.** Depuis plus d'un an, les organismes professionnels et techniques représentant les agriculteurs, des agronomes, les éditeurs de logiciel et les services de la statistique publique étudient la faisabilité technique de l'utilisation statistique de ces données enregistrées dans les bases des agriculteurs, le cadre juridique de leur transmission et la charge de travail. Le projet est dans une phase de test, le rapport final qui présentera les préconisations du groupe sera publié fin 2023. La mobilisation et le consentement des exploitants seront un facteur décisif de réussite.

⊕ **Les nomenclatures statistiques : deux domaines étudiés**

A la suite de la révision conjointe des nomenclatures d'activité internationale (CITI) et européenne (Nace), un groupe de travail du Cnis a été mis en place pour instruire la révision de la nomenclature d'activités française (NAF) qui entrera en vigueur en 2025 et sera emboîtée dans la Nace. Il s'agit de préciser le contenu d'éventuelles nouvelles catégories, dans le cadre spécifié par le Comité du système statistique européen en 2022.

Le groupe, composé de représentants d'organisations professionnelles, de statisticiens du service statistique public et d'autres organismes publics (DGE, Acoff, Banque de France...) et de chercheurs, examinera les réponses apportées aux besoins français par la nomenclature européenne et envisagera de créer des subdivisions de ses 651 classes, en prêtant attention au recueil et à la diffusion des données, comme au surcoût d'une information plus détaillée. A cette fin, le travail sur les subdivisions aura lieu dans autant de sous-groupes que de secteurs de la nomenclature. Le rapport est attendu pour le début de l'automne 2023.

Par ailleurs, au titre du suivi du groupe de travail sur la refonte de la nomenclature PCS (2019), méritent d'être signalés des catégorisations complémentaires, un protocole de codage rénové et un site internet dédié : il contient l'historique des PCS et une articulation avec le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) et les familles professionnelles (FAP). Les enquêtes basculent progressivement dans la nouvelle nomenclature et le recensement envisage de l'intégrer en 2024.

⑤ L'urgence de la transition écologique : de forts enjeux de mesure

Plusieurs experts sont intervenus lors de l'assemblée plénière du Cnis en début d'année 2022 pour interroger les concepts de transition écologique, d'économie et de finance verte aussi, pour préciser les mécanismes sous-jacents, le rôle de l'intervention publique aux différentes échelles, et préciser quelles données sont nécessaires pour élaborer, suivre et évaluer ces politiques. **Un colloque approfondira ces questions le 7 mars 2023** et invitera à réfléchir aux besoins d'information et d'innovation auxquels la statistique publique devra répondre pour garantir l'indépendance, la pertinence et la qualité de l'information diffusée. Trois sessions (macroéconomique et bien-être, entreprises et transformation des modes de production, comportements des ménages : incitations et effets redistributifs) et seront suivies d'une table ronde consacrée à la mesure des phénomènes et aux défis pour la statistique publique.

Dans le prolongement d'éclairages fournis récemment par les travaux du Cnis sur la question de la mesure statistique du développement durable (groupe de travail sur les ODD, travaux sur la finance verte, la mesure des émissions...), en 2022 les commissions Territoires et Environnement et développement durable (EDD) ont traité successivement de la mesure de la qualité des sols à l'échelle locale, et du développement de l'information sur l'artificialisation des sols avec l'objectif désormais confirmé dans la loi Climat et résilience (2021) de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

Lors de sa session d'automne, la commission EDD est revenue sur « Ville et durabilité », sept ans après la première réunion consacrée au sujet, pour mesurer les progrès et identifier aussi les lacunes.

⑥ Démarche statistique publique

Il faut enfin signaler les premiers effets, pour le Cnis, de la « démarche statistique publique » lancée par l'ASP en fin 2021, qui consiste à accompagner les administrations souhaitant faire qualifier certaines de leurs statistiques « d'intérêt général » par l'Autorité. Le Cnis intègre désormais les programmes statistiques de ces producteurs (sur une base volontaire) dans ses rapports annuels et les accompagne également en vue de l'obtention du visa de statistique publique pour certaines de leurs enquêtes. Les échanges menés en commission contribuent à améliorer la coordination entre producteurs, comme en témoigne l'exemple récent de certains projets d'enquêtes de Santé publique France en relation avec les travaux de la Drees. Les impacts de cette nouvelle approche de qualification de statistiques administratives ne seront toutefois pleinement perceptibles qu'après quelques années.

Quelques éléments plus quantitatifs de bilan

En 2022, les réunions du Cnis ont toutes pu avoir lieu aux dates prévues, selon des protocoles variés : tout présentiel, tout zoom, ou en mode hybride.

Ainsi, la rencontre sur les appariements du 28 janvier a eu lieu en présentiel à Bercy pour les intervenants (sauf l'intervention de Statistique Canada) et en zoom pour le public, en raison de la crise sanitaire. Près de 300 participants se sont connectés.

Le colloque sur panels et cohortes s'est tenu le 18 mai en présentiel uniquement (sauf un intervenant depuis Singapour) et a rassemblé à Bercy près de 100 personnes, dont une moitié de membres du service statistique public.

Les commissions thématiques (14 réunions dans l'année) ont réuni en moyenne 40 personnes (hors SG Cnis). La participation se maintient par rapport aux années d'avant la crise sanitaire, après la hausse de fréquentation enregistrée en 2021 lors des réunions organisées uniquement à distance. La Cnerp a tenu 2 réunions en mode hybride, dont il est rendu compte dans ce bilan.

Les quatre groupes de travail (y compris le groupe de concertation sur Résil) se sont réunis régulièrement sur tout ou partie de l'année, ce qui représente pour l'année 17 réunions en formation plénière auxquels s'ajoutent des réunions de pilotage ou en sous-groupe.

II.- Bilan thématique issu des échanges en commission et dans le groupe de travail

① Les avancées et les attentes dans le domaine social

(Commissions « Emploi, qualification et revenus du travail », « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics » et Commission nationale d'évaluation du recensement de la population)

La commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné, lors de la session de printemps, l'analyse de l'insertion professionnelle des populations défavorisées (avis n° 2 du moyen terme de la commission).

La Dares a présenté un **panorama des sources** en choisissant de se concentrer sur les jeunes, les personnes en lien avec la migration, les bénéficiaires de minima sociaux, les handicapés, les peu diplômés, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les seniors. L'enquête Emploi permet de comparer des taux d'insertion entre groupes de personnes. En complément, des sources exhaustives (déclarations sociales) permettent l'analyse des personnes en emploi et de leurs rémunérations, mais le non-emploi n'est que très partiellement couvert. D'autres enquêtes sont mobilisées sur des populations spécifiques : auprès de sortants de certains dispositifs de politique d'emploi ; Génération, panel EVA et appariement de données Trajam sur le parcours des jeunes ; Trajectoires et origines et Elipa sur les immigrés et leurs descendants.

La cellule immigration de l'Insee a étudié le **rôle des origines dans la persistance des inégalités d'emploi et de salaire**. Elle cherche à mesurer le poids des origines dans les inégalités d'emploi et de salaire entre la première et la deuxième génération, à partir de l'enquête Emploi. Une méthode de repondération est utilisée pour tenir compte du fait que les descendants d'immigrés sont en moyenne plus jeunes et que les niveaux d'éducation varient fortement selon les origines et les générations. L'étude conclut que les inégalités évoluent dans le temps plus qu'elles ne diminuent.

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) a produit un **éclairage sur les difficultés d'insertion professionnelle** à partir des premiers résultats de l'enquête Génération 2017. L'Union nationale des missions locales (UNML) a décrit **le contenu et les effets de l'accompagnement sur l'accès des jeunes à l'emploi et l'autonomie**. Les missions locales enregistrent 2 millions de jeunes (16-25 ans) en contact par an, dont 1 million de jeunes faisant l'objet d'un accompagnement. Les données recueillies sont utilisées pour piloter l'activité, pour suivre les politiques mises en œuvre ou pour les évaluer. Elles pourraient être utilisées à des fins statistiques et d'étude.

Les débats ont souligné l'abondance de sources, mais ont aussi interrogé la capacité actuelle des producteurs à les faire connaître ; car les chercheurs ne s'en saisissent pas autant qu'il serait possible. Une autre limite est que peu de sources couvrent les

personnes ne vivant pas en logement ordinaire, mais des éléments sont néanmoins produits à partir du recensement.

Le Cnis a salué les efforts entrepris par la statistique publique pour mieux connaître et suivre dans le temps les parcours d'insertion professionnelle des populations défavorisées. Il considère toutefois que les dernières années de vie active avant la retraite pourraient être davantage étudiées. Il a rappelé que certaines populations défavorisées n'étaient pas toujours bien représentées dans les enquêtes statistiques du fait de leurs situations de logement particulières.

Lors de la session d'automne, la commission s'est penchée sur le **lien entre parcours professionnels et santé** (*avis n° 3 du moyen terme de la commission*). Les sources disponibles sont soit des enquêtes longitudinales en panel, qui fournissent des résultats détaillés sur la santé et les situations de travail, soit des enquêtes transversales, qui contiennent souvent un module rétrospectif pour effectuer un lien dans la durée entre parcours professionnels et santé. Ainsi, par exemple :

- Les enquêtes Conditions de travail et Risques psychosociaux sont appariées avec des données de consommation de soins. Elles révèlent que changer de profession améliore le bien-être psychologique et que les changements organisationnels, selon les conditions dans lesquelles ils se mettent en place, impactent la santé.
- Des enquêtes TraCov ont été lancées en urgence durant la crise sanitaire, avec des informations sur l'activité des personnes et un module Santé assez complet.
- Les enquêtes Sumer sont conduites par les médecins inspecteurs du Travail et portent sur les expositions des salariés à différents risques professionnels. Elles comportent des éléments longitudinaux.
- Depuis 2016, le système national des données de santé (SNDS) regroupe l'ensemble des données liées aux consommations de soins en ville remboursées par l'Assurance Maladie, aux séjours hospitaliers et aux causes médicales de décès, avec une profondeur de 20 ans. La Drees a créé l'EDP Santé, qui croise des données de l'échantillon démographique permanent de l'Insee (4,4 % de la population) et les données du SNDS.

Les travaux sur les liens entre parcours professionnels et santé ne sont pas uniquement portés par le service statistique public. Des acteurs du domaine de la recherche et de l'épidémiologie interviennent dans ce champ. Tel est le cas, par exemple, de la cohorte Constances de l'Inserm et des registres des cancers.

Une étude de l'Insee sur l'effet des conditions de travail sur la santé et le recours aux soins confirme l'impact des expositions physiques ou psychosociales sur l'état général de santé et le bien-être. Le croisement de données déclarées et de données administratives contribue à la robustesse des résultats. Les expositions professionnelles ont par ailleurs un impact positif sur les consultations médicales ainsi qu'un

impact sur les consommations de médicaments. Les résultats sont plus ambigus pour les hospitalisations, essentiellement du fait de la faiblesse de l'échantillon.

L'Insee mène à titre exploratoire des analyses du lien entre santé et trajectoire d'emploi à partir de deux sources : à relativement court terme avec les 6 déclarations trimestrielles consécutives à l'enquête Emploi, et à plus long terme à partir d'information de la DSN relatives aux déclarations d'arrêts maladie donnant lieu à des indemnités journalières (Il apparaît que plus la durée d'arrêt a été longue en 2018, plus la probabilité de ne pas être dans l'emploi en 2022 est élevée).

Une chercheuse a présenté un programme de recherche en trois études portant respectivement sur le lien entre les profils de carrière et santé (source Cnav), le lien entre pénibilité au cours de la carrière et fins de carrière (cohorte Constances appariée Cnav), l'impact des conditions de travail sur la santé mentale (enquête Conditions de travail de la Dares).

Le Cnis a salué les efforts entrepris par la statistique publique pour construire des sources nouvelles sur le sujet et encourage les réflexions visant à augmenter la profondeur temporelle d'observation des parcours et conditions de travail. Il a encouragé la mise en place d'une stratégie concertée pour coordonner les productions du service statistique public et celle de la recherche épidémiologique, en lien avec des organismes chargés d'observer la santé au travail.

La commission Démographie et questions sociales s'est d'abord intéressée au suivi statistique du logement et des difficultés d'hébergement (avis n° 5 et 9 de la commission).

L'Insee a d'abord présenté **l'enquête nationale Logement (ENL)**, dont l'échantillon de 27 000 logements permet d'opérer des croisements fins mais qui représente un coût élevé et n'est inscrite dans aucun règlement européen. La prochaine édition, prévue en 2023-2024, sera collectée en partie sur internet ce qui réduira sensiblement les coûts. Elle permet d'étudier l'accès au logement et le mal logement, y compris sur des sous-populations particulières, et fournit à la comptabilité nationale une estimation de la masse de loyers imputés.

La Drees a ensuite présenté **l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES DS) et la connaissance statistique de l'hébergement social**. Elle concerne les centres d'hébergement et établissements de logements adaptés en France entière et permet de connaître l'activité des établissements, mais aussi le personnel et (à travers une vingtaine de variables) le public accueilli. La Drees expertise la possibilité d'utiliser d'autres sources pour éclairer ces sujets et un groupe d'études « Analyses quantitatives sur l'hébergement social et les sans-domicile », réunissant chercheurs, associations, administrations se réunit depuis 2020.

L’Insee a présenté la nouvelle édition de l’enquête Sans Domicile (SD, 2025) qui s’inscrit au sein d’un dispositif global d’observation statistique permettant d’appréhender la problématique du mal-logement en décrivant le continuum de situations. L’enquête vise à estimer le nombre de sans domicile mais également à décrire les conditions de vie et les difficultés d’accès au logement de ces personnes et à connaître leur parcours de vie.

Les échanges avec la salle ont été introduits par la Fondation Abbé Pierre. Celle-ci doit estimer en combinant plusieurs sources l’ampleur du mal logement en France, car les données officielles sont anciennes ; elle privilégie autant que possible des critères stables, pour assurer la comparabilité des résultats, mais les enquêtes sur lesquelles elle s’appuie varient régulièrement. La Fondation regrette la difficulté d’obtenir des données au niveau local, qui est bien souvent le niveau pertinent pour l’action, ainsi que l’impossibilité d’obtenir des chiffres fiables de la demande d’accès à l’hébergement.

Le Cnis s’est félicité de la reconduction des enquêtes Logement et Sans domicile. Il a salué également les innovations destinées à favoriser la réponse des enquêtés, notamment le passage au multimode. Il a souligné l’intérêt d’étudier les trajectoires des personnes mal logées ou sans domicile afin de mieux comprendre les entrées, les sorties et la persistance des situations de mal logement.

La commission DQS s’est penchée à l’automne sur **la continuité de l’information sur les personnes handicapées** (*avis n° 3 de la commission*).

Après avoir rappelé que le handicap est une notion complexe qui peut être appréhendée de différentes façons (besoin d’aide, auto-déclaration, reconnaissance administrative...), la Drees a présenté le plan d’action qu’elle met en œuvre pour assurer une mesure du handicap rendant compte de cette diversité et proposant une pluralité d’approche. Un des objectifs du plan est de compléter le système d’observation en produisant de nouvelles bases statistiques dédiées au handicap. La mise en œuvre de ce plan est discuté dans un groupe des producteurs, au sein duquel se dégage un **consensus pour avoir un questionnement court, stable et aisément mobilisable dans les enquêtes** (comme le **Gali**, pour *Global activity limitation indicator*).

Le Comité interministériel du handicap considère que pour les personnes en situation de handicap se retrouver face à un environnement inaccessible est inacceptable, et c’est sur ce point qu’il faut faire porter l’action publique dans tous les secteurs concernés (transport, bâti, etc.). Il exprime le besoin de données territorialisées pour mener une approche par le territoire. Il souligne que l’introduction de l’indicateur Gali dans les enquêtes est une grande avancée. Il considère que renouveler une grande enquête en population générale tous les 5 ans serait fort utile.

Au vu des travaux déjà engagés par le service statistique public, le Cnis a encouragé la poursuite des efforts en matière d'information sur le handicap, en particulier ceux permettant de déployer et d'exploiter un repérage du handicap dans les sources statistiques non dédiées ou encore ceux visant à améliorer la coordination des productions et la connaissance de l'environnement des personnes handicapées. La commission Démographie et questions sociales se rapprochera de la commission Territoires pour examiner le besoin de données territorialisées. Le Cnis a soutenu l'ambition du programme prioritaire de recherche sur l'autonomie de diffuser une culture de la donnée par des ressources documentaires et des animations et de lever les freins à l'exploitation des données de la statistique publique par la recherche.

La commission Services publics et services aux publics a examiné, lors de la session de printemps, le suivi statistique du parcours des personnes âgées (avis n° 1 du moyen terme).

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des solidarités et de la santé a présenté un **panorama des sources traitant de la perte d'autonomie**. Parmi les 18 millions de Français de plus de 60 ans, 630 000 vivent dans des structures d'hébergement. L'enquête Care permet une description fine des limitations et restrictions d'activités, des conditions de vie, des aides reçues et de la consommation de soins. Les enquêtes auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées sont très sollicitées pour l'aide à la décision. L'enquête annuelle sur l'aide sociale des départements est mobilisée notamment pour le panorama annuel *L'Aide et l'action sociales en France*. En complément, le service statistique public met en place de nouveaux outils : la base Badiane rassemble des informations relatives au fonctionnement, à l'activité, au personnel et au public accueilli dans les structures médico-sociales ; l'échantillon national d'études sur l'autonomie et l'hébergement des seniors.

Le LEDa-LEGOS, de l'Université Paris-Dauphine, a ensuite présenté **l'enquête Share**, qui est un outil longitudinal européen **pour observer l'entrée en dépendance**. Conduite dans 28 pays, il s'agit d'un outil privilégié pour les comparaisons internationales et l'évaluation des politiques publiques. Une équipe académique multidisciplinaire pilote cette enquête destinée à étudier le processus de vieillissement et les conditions de vie des seniors durant ce vieillissement, mais aussi à d'aider la politique publique grâce aux comparaisons entre pays. Les données sont mises à disposition en Open data sous réserve d'une affiliation académique ou institutionnelle.

Une chercheuse de l'Institut des politiques publiques (IPP), a décrit le **suivi de la prise en charge humaine et financière de la perte d'autonomie** des personnes âgées et ses perspectives. Les acteurs de l'autonomie sont nombreux et l'offre de prise en charge éclatée entre plusieurs organismes, ce qui rend le suivi statistique complexe. Parmi les

2 millions de personnes âgées dépendantes, 1,3 million sont aidées par une professionnelle, 840 000 bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie et 460 000 sont hébergées dans une résidence hors résidence d'autonomie. Pour modéliser les décisions publiques et contextualiser les parcours des personnes âgées, il faut disposer de données sur la prise en charge. Actuellement, il n'existe pas assez de profondeur temporelle dans les données contextuelles pour comprendre pourquoi les déterminants de l'entrée en institution ont changé. Les données sur l'autonomie présentées par la Drees amélioreront cette situation. Un partenariat entre la Drees et l'IPP doit permettre d'étendre le périmètre des études statistiques sur le "Grand-âge" : emplois directs, infirmières libérales, accueils de jour, hébergement temporaire, résidence autonomie, hébergement permanent...

Les débats soulignent l'importance de diversifier les analyses pour traiter les différents aspects des parcours des personnes âgées. La vie des personnes âgées est constituée de nombreuses transitions, comme des déménagements, moins étudiées que celles des autres âges. Pour pallier le manque d'étude sur les aînés, une solution consiste à les sur-représenter dans les échantillons des enquêtes adressées aux plus de 50 ans.

Le Cnis a encouragé les progrès en cours ou en projet dans le suivi dynamique des cohortes et a recommandé de continuer les investigations initiées entre les producteurs de l'enquête européenne Share, le SSM Santé et Solidarité et l'Insee, par exemple en vue de réaliser des appariements. Il a recommandé également d'améliorer le dispositif de suivi des mobilités résidentielles aux grands âges et de veiller à ce que cette population soit suffisamment représentée dans les enquêtes.

La séance d'automne a rendu compte de **l'évolution du système d'information relatif aux données sur la sécurité** (*avis n° 6 du moyen terme*).

Les services statistiques ministériels Sécurité intérieure (SSMSI) et Justice (SSMJ) ont présenté **le rapprochement de leurs sources**, destiné à pouvoir suivre les procédures pénales de la plainte à la réponse pénale et fiabiliser les données du SSMSI. La comparaison des données des deux services met en évidence une surestimation des chiffres du SSMSI et permet de les redresser. Le taux d'homicides par habitant est ainsi corrigé de manière substantielle. Les travaux montrent que la qualité de l'appariement augmente ces toutes dernières années. Ces résultats encourageant incitent les services à expertiser la possibilité technique d'une généralisation des appariements à d'autres contentieux.

Le ministère de l'Intérieur a ensuite présenté le **programme Procédure Pénale Numérique (PPN)**. L'avènement de la PPN signifie l'abandon du papier et de la signature manuscrite au profit d'un dossier intégralement dématérialisé, depuis l'acte d'enquête initial jusqu'à l'exécution de la peine. Aujourd'hui, une première offre de service est mise en œuvre dans un nombre significatif de tribunaux judiciaires. Une

fois complète, la PPN permettra de créer un Identifiant de Dossier Judiciaire (IDJ), numéro attribué à toute procédure dès le premier acte d'enquête. Unique, l'IDJ aura avant tout une vocation opérationnelle et technique : il fiabilise et facilite le suivi d'un dossier pour les acteurs de la chaîne pénale. Sur le plan statistique, l'IDJ sécurisera le recensement du nombre de faits et leur qualification. Les SSM pourront donc dresser une image plus complète, plus exacte et plus actuelle de la délinquance.

Un enseignant chercheur spécialiste des statistiques de la justice a exposé **l'intérêt d'un identifiant unique police-justice dans l'étude de la sphère pénale en France** : avant tout, pouvoir mesurer le devenir judiciaire des procédures ouvertes par la police. La fixation d'objectifs chiffrés avec l'introduction de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en 2001 s'est accompagnée d'une diminution des faits constatés par la police et d'une augmentation des affaires résolues. Côté parquet, le nombre d'affaires classées a diminué. L'identifiant unique permet de savoir quelles affaires font l'objet d'une procédure alternative à la poursuite au lieu d'un classement. La plupart des mesures de la récidive sont faites à partir du casier judiciaire qui n'est pas exhaustif, l'identifiant fiabilise donc également la mesure de la récidive.

Les débats soulignent la nouveauté du projet et son caractère exploratoire, car les pays qui relient les données de justice et de police sont très peu nombreux. Le ministère de l'intérieur insiste sur le fait que l'identifiant de justice ne fournit pas de données individuelles et donc notamment pas d'information sur la peine décidée lors du procès. Le projet soulève aujourd'hui des questions juridiques d'accès des SSM aux sources. Une fois le processus sécurisé, les deux SSM pourront évaluer plus aisément les politiques de sécurité.

Le Cnis a soutenu les projets en cours, notamment les appariements entre données de police/gendarmerie et données de justice. Il a pris note qu'à l'avenir l'identifiant unique permettra de mieux mesurer la délinquance et de mieux évaluer les politiques publiques. Il a recommandé que les données issues de ces opérations soient mises rapidement à disposition des chercheurs.

La Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) a examiné, au printemps, la collecte du recensement en 2022 après une année blanche en 2021 pour des raisons sanitaires.

La collecte de 2022 s'est globalement bien passée avec la généralisation aux immeubles du protocole « Boîtes aux lettres » (lettre aux habitants déposée pour tous lors de la tournée de reconnaissance) et la collecte des habitations mobiles et des personnes sans abri (HMSA) dans toutes les communes. Le taux de collecte par internet a fortement augmenté (à 63 % contre 54,4 % en 2020) ce qui a aussi été le cas du taux de non-réponse (à 4,8 % soit +0,7 point par rapport à 2020).

La Cnerp a également examiné les expérimentations en cours : collecte des gendarmeries comme des logements ordinaires par des agents recenseurs, recours à

un prestataire (La Poste) pour remplir les missions d'agent recenseur et, enfin, mutualisation de la collecte de la Nuit de la solidarité et du recensement des sans abri. La Cnerp a aussi eu connaissance des nouveaux supports de communication prévus par l'Insee pour faciliter la collecte et favoriser la collaboration essentielle avec les maires, tenant compte de leurs attentes exprimées régulièrement en commission. La mise à jour du Répertoire d'immeubles localisés (RIL) dans les communes de plus de 10 000 habitants est un aspect essentiel de cette collaboration pour préparer la collecte. Le président de la Cnerp a écrit cet été aux représentants de collectivités pour rappeler l'importance de leur participation à cette instance qui est conçue comme un lieu d'information et de débat où tous les points de vue peuvent s'exprimer et des solutions être discutées pour surmonter les difficultés.

Des élus présents à la session d'automne de la Cnerp ont fait état de leur difficulté à comprendre le fonctionnement du recensement et ont exprimé les problèmes posés par le lissage des populations sur 5 ans en matière de concours financiers de l'État lorsque la population est en croissance rapide, une situation qui nécessite que les maires puissent anticiper la création des équipements publics adaptés. L'Insee a répondu qu'il travaillait sur cette question avec le projet de produire à terme des populations à une date plus récente que ce qui est fait aujourd'hui.

Enfin le président de la collectivité territoriale de Guyane a saisi le président de la Cnerp pour demander qu'un groupe de travail réunissant les différentes parties prenantes (élus guyanais, Insee, préfecture, DGOM...) puisse se tenir sur **la question du recensement en Guyane**. Il s'agira notamment de mieux éclairer les participants sur les spécificités propres à la Guyane et d'y apporter des réponses, si nécessaire.

② Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier

(Commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Système financier et financement de l'économie »)

La commission Entreprises et stratégies de marché s'est penchée, lors de la session de printemps, **sur les avancées de la statistique d'entreprise dans l'observation de l'économie numérique**, quatre ans après le colloque du Cnis (*avis généraux de moyen terme n° 3 et 4, avis n° 5, 7 et 8 de la commission*).

Les chantiers de la statistique d'entreprise s'efforcent de rendre compte des pratiques du numérique par les entreprises dans un contexte de mutation technologique rapide ; faire en sorte que les nomenclatures permettent de classer les nouvelles activités permises par le développement du numérique ; s'interroger sur les unités statistiques pertinentes pour évaluer la part de marché de l'économie collaborative. La révision de la Nace en cours précise l'approche du commerce électronique, mais les mêmes questions demeurent : quel périmètre ? comment mieux observer (collecte auprès des entreprises ou des ménages : cas de l'économie collaborative, des plateformes ;

utilisation des données massives du *web*) ? **L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) est au centre du dispositif.** Elle interroge les entreprises sur toutes les dimensions du sujet (infrastructures, contenus), y compris organisationnelle. Les enquêtes CIS (Capacité à innover et stratégie) renseignent sur l'importance du numérique pour l'innovation, celles sur la sous-traitance ou sur les chaînes d'activité mondiale renseignent sur l'externalisation éventuelle des activités liées aux services informatiques et technologies de l'information. Les sources administratives ou privées sur les activités des plateformes méritent également d'être explorées. Forme centrale de l'économie marchande numérique, **l'e-commerce est complexe à mesurer.** À côté de l'enquête TIC, l'enquête sectorielle annuelle de l'Insee (ESA) fournit des informations sur le commerce de détail mais pas sur les échanges informatiques de données (EDI) et va moins dans le détail pour les ventes sur Internet. La Fédération professionnelle des entreprises de vente à distance (Fevad) produit un indicateur du commerce électronique en se fondant sur les transactions des sites Internet, mais toutes ces sources ne donnent qu'une mesure « partielle » du e-commerce. C'est au même constat qu'aboutit **l'OCDE qui pointe dans une perspective internationale la diffusion accélérée du numérique dans toute l'économie** depuis 25 ans, avec des défis considérables pour la statistique publique pour appréhender l'ensemble d'un domaine transverse aux secteurs d'activité et en constante évolution.

Les échanges confirment qu'on ne peut bâtir une base de données globales pouvant servir de source unique à l'étude de l'économie numérique et permettant de mesurer le poids du numérique dans le PIB. Il ne faudrait pas renoncer pour autant à faire en sorte que la transformation numérique transparaisse toujours mieux dans les statistiques économiques.

Le Cnis a encouragé les efforts d'harmonisation de l'enquête TIC pour produire des comparaisons solides entre pays dans une acception large de l'économie numérique et des définitions partagées. Il juge essentiel que de nouvelles approches et collecte de données (données massives de contrats, de transactions...) viennent compléter la couverture et le périmètre des enquêtes tout en garantissant la qualité statistique et la pérennité des données.

La session d'automne de la commission Entreprises a examiné **les évolutions du dispositif de suivi des pratiques agricoles**, cinq ans et demi après une première présentation devant la commission. Entre-temps les enjeux écologiques sont devenus moteurs dans le domaine de l'agriculture, au point qu'on parle désormais couramment d'agroécologie (*avis de moyen terme n° 11 de la commission*).

Le **dispositif d'enquêtes sur les pratiques culturales (enquêtes PK) (SSP)** renseigne les itinéraires techniques des principales productions végétales et permet de mesurer l'évolution des pressions globales sur l'environnement et par type de pratique, dont

l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP). Un chercheur de **l'Inrae** témoigne de ce que ce dispositif, sans égal en Europe, permet d'avoir une vision systémique des pratiques culturales mises en œuvre sur les parcelles et de documenter leurs évolutions et leur diversité. Une meilleure représentation de la diversité des pratiques culturales au sein de l'échantillon serait un plus, de même qu'une périodicité resserrée (inférieure aux cinq ans actuels).

Les évolutions réglementaires en cours au niveau européen, en particulier sur le suivi des produits phytopharmaceutiques, auront des conséquences importantes sur le dispositif statistique de suivi des pratiques agricoles. Le nouveau cadre réglementaire, le SAIO (*Statistics on Agricultural Input and Output*), en cours d'approbation, renforcera la connaissance des pratiques et des productions des exploitations agricoles afin de contribuer à la réalisation du Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie « De la ferme à la fourchette ». L'accent est mis sur les données PPP.

Un dispositif d'observation et de mesure compatible avec les remontées annuelles de l'utilisation des PPP pour des échelles territoriales plus fines est à l'étude dans le cadre du **groupe de travail du Cnis sur l'usage des PPP dans l'agriculture**. Il s'agit de construire un outil de recueil de données *via* les logiciels de gestion parcellaire des agriculteurs articulé avec le projet de registre centralisé d'enregistrements d'utilisation des PPP porté par les règlements européens. Avec les organismes professionnels et techniques représentant les agriculteurs, les éditeurs de logiciel et les services de la statistique publique, ce groupe étudie la faisabilité technique de l'utilisation statistique de ces données, le cadre juridique de leur transmission et la charge de travail requise.

Au cours des échanges, l'importance de ce suivi des pratiques agricoles dans le contexte de la transition écologique et du changement climatique est souligné par tous. Les enquêtes PK, malgré leur richesse, ne peuvent suffire à répondre à ces problématiques et le renforcement du dispositif est nécessaire.

Le Cnis a encouragé la recherche de dispositif permettant de produire des remontées annuelles sur l'utilisation des PPP, en réponse aux exigences européennes, sans que cela ne se traduise par une charge excessive sur les professionnels du secteur. En vue de produire des recommandations opérationnelles, il a encouragé les agriculteurs et leurs représentants à participer aux travaux du groupe de travail et il souhaite une communication large des résultats sur les pratiques culturales afin d'éclairer le débat public.

La commission Système financier et financement de l'économie s'est d'abord penchée dans sa session de printemps sur les « fintechs », ou **comment appréhender la transformation numérique de l'activité bancaire et financière** (*avis de moyen terme n° 5 de la commission*).

Il n'existe pas de définition partagée de cette activité et les discussions sont encore en cours pour stabiliser l'objet statistique. Une note du Conseil de stabilité financière la décrit comme « l'innovation technologique dans les services financiers qui pourrait déboucher sur de nouveaux modèles d'entreprise, applications, processus ou produits, avec un effet matériel associé sur les institutions et marchés financiers et sur la fourniture de services financiers. » Trois groupes peuvent être distingués : les nouvelles entreprises « fintech » qui opèrent principalement dans les services financiers (services de paiement, de crédit, de gestion d'actifs entre autres) ; les grandes entreprises souvent technologiques (*Big techs*) qui offrent des services financiers au sein de leurs activités ; les institutions financières traditionnelles qui ont modifié leurs modèles d'affaires pour gérer avec l'innovation numérique. S'agit-il d'activités nouvelles, qui vont enrichir les nomenclatures, ou des mêmes services que les sociétés financières « traditionnelles », auquel cas elles s'insèrent dans les nomenclatures existantes ? Le suivi des « fintechs » est l'un des axes de la *Data Gaps Initiative* phase III. **La Banque de France a entrepris de se doter d'un outil dynamique de détection et de *monitoring* des fintechs** pour répondre aux demandes des utilisateurs de données : encore expérimental, ce dispositif a recours à l'intelligence artificielle ; prometteur pour l'avenir de la statistique publique européenne, ce processus s'avère cependant coûteux en temps et en argent.

Une chercheuse de l'Université de Paris 1 souligne la difficulté à obtenir les données des plateformes de financement participatif ou des *Big Techs* : les réglementations futures instaurant en particulier des reportages obligatoires nécessiteront une meilleure transparence autour des « fintechs ».

Cette commission a ensuite abordé **la mesure des discriminations de genre dans la finance**. Les recherches et études sur le sujet sont en plein développement et soulignent une même inégalité de traitement des femmes dans le secteur financier que dans l'ensemble de l'économie. En appariant de multiples sources de données, elles cherchent à déterminer les causes de ces discriminations. Les stéréotypes semblent ainsi les causes principales du moindre investissement dans les fonds gérés par des femmes.

Dans les échanges qui suivent, l'accent est mis sur la disponibilité de données les plus désagrégées possible et sur leur accessibilité.

Le Cnis a pris acte du fait que la fintech était un domaine non encore stabilisé et il a recommandé aux parties prenantes de concevoir des outils de sorte qu'ils alimentent, en aval, la statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs.

Pour favoriser le développement de recherches sur le genre et la finance, le Cnis a encouragé les appariements de données innovantes (commerciales et administratives) et l'accès aux données les plus désagrégées possible.

Lors de la session d'automne, la commission a examiné **les dispositifs de la stratégie nationale d'éducation financière** en France. La Banque de France a présenté sa stratégie « Éducfi » ainsi que les principaux résultats de **l'enquête de l'OCDE sur la culture financière des Français et les connaissances et besoins des entrepreneurs** menée en 2021.

Cette stratégie vise à développer une éducation budgétaire et financière pour les jeunes, mieux accompagner les personnes en situation de fragilité financière, donner à tous les publics les clés de compréhension des débats économiques, et renforcer la compétence des entrepreneurs en matière économique et financière.

Le premier volet de l'enquête OCDE traite de la culture financière des Français : leurs connaissances théoriques sont proches de la moyenne OCDE, avec une maîtrise insuffisante des effets de l'inflation et du mécanisme des taux d'intérêt. Pour le grand public, le site *mesquestionsdargent* propose un ensemble de rubriques qui répondent aux questions du quotidien. Le second volet de l'enquête concerne les connaissances financières et les besoins des entrepreneurs (TPE et PME) : leur niveau de connaissance est correct, leur comportement est financièrement bien avisé, même s'ils sont un peu trop « court-termistes ». La priorité de la stratégie est d'accompagner les entrepreneurs les plus isolés et les moins éclairés (supports pédagogiques, portail *mesquestionsdentrepreneur*).

A cet égard, **la politique d'accompagnement des dirigeants des TPE-PME** lancée en 2016 avec la mise en place d'un dispositif de correspondants TPE-PME a pour objectifs d'accueillir, d'écouter, de comprendre et d'orienter les entrepreneurs souhaitant une assistance dans le domaine financier. Sur plus de 7000 demandes enregistrées en 2022, émanant en grande majorité de très petites entreprises, plus de la moitié ont concerné la gestion et le développement de l'entreprise. Des moyens spécifiques sont consacrés aux start-up, au diagnostic financier de l'entreprise ainsi qu'à la médiation du crédit.

③ **Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable** (Commission « Environnement et développement durable »)

La commission Environnement et développement durable a abordé lors de la session de printemps la **mesure de la qualité des sols à l'échelle locale** (*avis général de moyen terme n° 2 de la commission*).

Selon les processus pris en compte et les seuils adoptés pour définir une dégradation donnée, des incertitudes pèsent sur l'état et la mesure de la dégradation engendrée. Un besoin d'indicateurs robustes et fiables pour qualifier les fonctions, les menaces, les risques et les évolutions des sols dans le temps s'est exprimé.

Sous la responsabilité du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Sol, quatre programmes nationaux visent à améliorer la connaissance et la surveillance des sols,

mais aussi à capitaliser sur les analyses réalisées en France. Une base de données des analyses de sols urbains (BDSolU) existe depuis 2020. L'ensemble des données et des informations du GIS Sol est diffusé en ligne et facilement accessible sur plusieurs sites web. Il en est de même pour la base des sites et des sols pollués, gérée par le ministère de la Transition écologique (portail GEORISQUES).

Les services écosystémiques (biens et services que les sociétés peuvent directement ou indirectement tirer des écosystèmes) des sols sont multifonctionnels. Les fonctions liées aux services permettent d'évaluer la santé des sols, c'est-à-dire le fonctionnement réel d'un sol par rapport à un niveau potentiel de référence. Cette mesure est complexe, car les sols ont une hétérogénéité spatiale naturelle, d'où le recours à la modélisation pour obtenir un outil de diagnostic de la santé des sols et envisager à terme une plateforme numérique collaborative et multi-acteurs.

Une illustration de la manière dont les activités agricoles peuvent favoriser la conservation des sols est donné par un géographe dont les recherches portent sur l'analyse de la qualité des sols agricoles dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols viticoles.

Au cours des échanges, il a été rappelé que la mesure de la dégradation des sols est aussi au cœur de l'Agenda 2030 de l'ONU, dont l'indicateur 15.3.1, qui concerne les sols, a été précisément défini et pour lequel la France doit fournir des données annuelles. Il a aussi été question des critères, des garde-fous et des labels nécessaires et qui doivent être mis en place pour caractériser les activités économiques françaises (dont l'agriculture par exemple) dans le cadre de la taxonomie verte européenne : la demande de collaboration pour constituer un réseau d'experts des sols a été exprimée en commission. Ce réseau devrait inclure le GIS Sol et le Commissariat général au développement durable du ministère de la Transition écologique.

Le Cnis a recommandé que les différentes parties prenantes concernées par les sols travaillent ensemble dans un cadre de référence unique et cohérent, dans le respect des préconisations internationales pour favoriser la comparaison et l'harmonisation des travaux et des résultats. Il a invité à soigner tout particulièrement la communication vis-à-vis d'un large public pour que la thématique de la qualité des sols ne reste pas du seul domaine des spécialistes et des experts.

Lors de la session d'automne, la séance était consacrée à « **Ville et durabilité** » (*avis n° 1 et n° 6 du Moyen terme 2019-2023 du Cnis pour la commission*), afin de faire le point sept ans après une précédente commission consacrée au sujet.

Eurostat a rendu compte des **données disponibles à l'échelle européenne** et indiqué comment comparer la durabilité des villes européennes. Suite à l'adoption de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable par l'ONU en

septembre 2015, Eurostat a élaboré une centaine d'indicateurs de suivi de l'atteinte de ces « sustainable development goals » (SDGs), dont une dizaine se réfèrent à l'objectif 11 « make sustainable cities and communities ». On constate que les effets de l'urbanité sur la pauvreté et l'exclusion sociale diffèrent fortement selon les contextes nationaux.

Depuis la **commission de 2015**, outre les travaux d'harmonisation menés par Eurostat, les avancées ont concerné la définition de la ville, du fait de l'adoption du nouveau zonage en aires d'attraction des villes, qui s'appuie sur la densité et facilite les comparaisons à l'échelle européenne. Des nouvelles données portent sur la pratique du covoiturage et la dévitalisation des centres urbains, mais aussi à l'échelle locale sur la consommation d'énergie, la mixité sociale, la densité d'usage, l'économie circulaire. Une cartographie interactive de données locales relatives à la durabilité est saluée. D'autres commissions du Cnis ont abordé l'accès et la qualité de l'eau, les émissions de gaz à effet de serre, la mesure des temps d'accès aux équipements, etc. Toutefois, des manques de données persistent concernant la présence de végétation en ville, le relevé des habitations informelles ou indignes, ainsi que le suivi des flux de matières à l'échelle de l'agglomération.

La **déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable** (ODD) a ensuite été présentée par le Service des données et études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. À l'échelle nationale, 4 indicateurs principaux ont été retenus pour le suivi de l'objectif n° 11 « Villes et communautés durables » : ils portent sur le taux de surpeuplement des logements, le niveau d'artificialisation des sols, le traitement des déchets municipaux et les niveaux de concentration de l'air en particules fines. 24 indicateurs territoriaux (ITDD) permettent en outre de dresser des portraits de territoires sur de nombreuses thématiques. L'application ODDetT offre une vision cartographiée des 126 ITDD à l'échelle de la France entière. Des cartographies des îlots de chaleur urbains, de la pollution lumineuse, des expositions au bruit, ainsi que des travaux portant sur l'élaboration d'indicateurs de qualité de l'air, de présence de nature en ville et d'accès aux espaces verts sont aussi développés, à l'exception des espaces publics.

S'agissant des **données disponibles pour étudier les services écosystémiques** (d'approvisionnement, de régulation ou culturels...), les résultats du projet de recherche Idefese, porté par une équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec des acteurs de l'aménagement, en offre une cartographie en Île-de-France, leurs transformations passées et une modélisation des scénarii d'évolution pour chacun d'eux. Les cartes réalisées de huit services écosystémiques permettent d'élargir la connaissance de l'impact environnemental de l'aménagement urbain, en sortant d'une vision binaire distinguant les sols « naturels » des sols « artificialisés », mais aussi d'identifier les lieux d'action à privilégier pour améliorer la qualité de vie des habitants en ville.

Les échanges ont conduit ensuite à **identifier des manques de données persistants** : sur l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite, la rénovation énergétique des bâtiments, les températures ressenties à l'intérieur des bâtiments pour mesurer leur efficacité thermique. Enfin, la question de l'accès aux différentes données pour le grand public est soulevée : au vu des nombreuses plateformes présentées, un risque de confusion pour l'utilisateur est redouté.

Le Cnis a salué les nombreuses avancées réalisées depuis 2015 en matière de mise à disposition du public de données relatives à la mesure de la durabilité à l'échelle locale, et il a encouragé les organismes ayant des missions transverses à donner accès aux statistiques localisées relatives à la durabilité des villes dans une approche multi-thématique. Il a encouragé par ailleurs le développement d'indicateurs sur la présence de végétation en ville, le relevé des habitations informelles ou indignes, l'économie circulaire... Au-delà de la méthode habituelle de la statistique publique, la mobilisation de données issues de modélisation (machine learning sur images satellite, par ex) ou de données contributives ou de données privées est un enjeu majeur. La normalisation, la certification et la diffusion de ces données par la statistique publique seraient souhaitables.

④ Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux

(Commission « Territoires »)

La commission Territoires, lors de la session de printemps, a examiné **le développement de l'information sur l'artificialisation des sols** (*avis n° 6 du Moyen terme 2019-2023 du Cnis pour la commission*).

Le SSM Agriculture a présenté **Teruti**, une enquête statistique annuelle qui vise à qualifier les types d'occupation du sol (artificiels, agricoles et naturels) sur tout le territoire national depuis 1982 à l'aide de relevés de terrain. Ces relevés permettent de caractériser l'utilisation socio-économique du sol. En France métropolitaine, 9 % environ de la couverture des sols est artificialisée.

Le ministère de la Transition écologique a présenté **le dispositif de mesure de l'artificialisation des sols pour atteindre l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN)**. Récemment définie par l'article 192 de la loi Climat et résilience du 22/08/2021, l'artificialisation est une altération durable de tout ou parties des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. Le ZAN est un solde entre les sols qui s'artificialisent et ceux qui se désartificialisent sur un périmètre et une période donnés. La loi fixe un objectif national à l'horizon 2050 qui est d'atteindre un équilibre entre les flux. Le dispositif de mesure est accessible par le *Portail national de l'artificialisation des sols*.

L'Agence européenne pour l'environnement a axé sa présentation sur **le Copernicus Land Monitoring Service**. Il s'agit de l'Atlas urbain, des couches à haute, voire très

haute résolution sur les données biophysiques et de « Corine Land Cover + » en cours de développement. Ces outils, régulièrement mis à jour, permettent de suivre les évolutions presque en temps réel. Le Cerema a ensuite proposé un aperçu de **quelques outils sur le foncier, utiles pour éclairer les propriétés des sols.**

Le SSM Ecologie a exposé **les enseignements de la comparaison entre sources réalisée sur le Calvados et le Gers.** Le président de la Commission, Pierre-Philippe Combes, enseignant-chercheur à Sciences-Po, a illustré **l'utilisation du *machine learning* pour l'obtention de données historiques de bâti et d'usage des sols** à partir de quatre séries de cartes historiques françaises de la période allant de 1750 à 2020. Il en ressort que le bâti a presque doublé entre 1860 et 2020, mais les forêts et les routes aussi, au détriment des surfaces agricoles pour l'essentiel. Enfin, l'Insee Pays de la Loire a présenté une étude sur **le repérage et la caractérisation des zones dédiées à l'activité économique dans la région.** Un desserrement de l'activité économique à partir des années 1970 et un essor important des zones dédiées à l'activité économique s'accompagne d'une consommation d'espace.

Les échanges avec la salle ont surtout porté sur des demandes précisions sur le statut des parcs photovoltaïques, des pistes cyclables et de l'agriculture urbaine dans la nomenclature du décret d'application du ZAN, mais aussi sur des questions techniques (les seuils des polygones) et sur la gouvernance (le statut et le financement du dispositif sur le long terme notamment).

Le Cnis a relevé l'existence et la mise à disposition d'un nombre important de données et outils permettant la mesure de l'artificialisation des sols aux différentes échelles et adaptés au suivi de l'ambition de l'objectif ZAN. Il a souligné qu'une attention particulière doit être portée à la tension qui peut se manifester localement entre la nécessaire désartificialisation de certaines zones et l'expansion des espaces de production économique.

Lors de la session d'automne, la commission a fait le point sur **les statistiques relatives aux collectivités locales.** Les représentants des régions ont souligné l'importance de disposer de données au niveau territorial le plus fin possible, souvent à l'échelle intercommunale, mais aussi de données permettant de comparer les régions entre elles. Le représentant des départements est revenu sur les besoins en matière de données financières.

Le SSM collectivités locales a présenté les avancées récentes et à venir pour d'une part **décrire la fonction publique territoriale** (nombre d'emplois, conditions de travail, etc.) et d'autre part **suivre le déploiement et l'organisation des intercommunalités.** La mise en place du rapport social unique en 2019 devraient permettre d'enrichir les indicateurs disponibles et de réduire les délais de mise à disposition des informations. Le nouveau **portail www.open-collectivites.fr**, créé par la DGCL, est destiné à la fois aux élus, fonctionnaires, journalistes, citoyens, chercheurs, il centralise l'information

statistique existante sur les collectivités sur des thématiques variées : dotations, finances, économie, population, mais aussi culture, éducation, aménagement, transports, tourisme, santé, sécurité, etc.

L'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) a montré comment sa nouvelle **plateforme data.ofgl.fr** vise à rendre accessible et intelligible les jeux de données existants sur les finances des collectivités, avec des outils de constitution de bases de données sur mesure ou de datavisualisation. L'**association OpenDataFrance** a montré les outils conçus pour accompagner les collectivités dans l'ouverture de leurs données (obligatoire au-delà de 3500 habitants). L'Insee a ensuite proposé une première lecture des données disponibles concernant les **entreprises publiques locales**, pas toujours directement identifiables dans les sources administratives, pour en montrer les spécificités. Enfin, deux chercheuses ont rendu compte de leurs travaux **sur les finances des communes** : notamment les effets qu'ont pu avoir les politiques publiques (déploiement des intercommunalités, baisse de la dotation globale de fonctionnement, systèmes de péréquation) sur les finances des communes.

Dans son avis, le Cnis indique qu'il sera attentif aux améliorations prévues dans le cadre de la collecte centralisée du rapport social unique. Il recommande la mise à disposition de jeux de données pluriannuels afin de faciliter l'étude des évolutions temporelles, il encourage la mise à disposition de nouvelles données telles que la répartition des transferts entre l'EPCI et ses communes membres et le développement de comparaisons internationales sur ces questions, notamment pour les régions transfrontalières.
